



Bonne Année
2026

L'année 2025 a été dense et particulièrement exigeante. L'année 2026 s'ouvre dans un contexte tout aussi déterminant, concentrant des enjeux majeurs en matière de reconnaissance, de rémunération, d'organisation du travail et de santé au travail.

À l'aube de cette nouvelle année, l'ensemble de l'équipe UNSA CPDL vous adresse ses vœux les plus sincères : des vœux de santé, d'une meilleure reconnaissance du travail accompli et de meilleures conditions de travail. Ces vœux ne peuvent toutefois rester symboliques : ils doivent se traduire par des actes concrets et mesurables.

L'atteinte des objectifs fixés à notre établissement ne peut en aucun cas se faire au détriment des personnels. Elle engage pleinement la responsabilité de la Direction, qui doit apporter des réponses et des engagements clairs. Dans un contexte de transformations successives, de contraintes accrues et de charge de travail en constante augmentation, la préservation du sens de nos métiers, de notre santé et des collectifs de travail est impérative.

La dégradation des conditions de travail et l'intensification des cadences exposent les équipes à des risques psychosociaux de plus en plus préoccupants. Cette situation ne peut plus être minimisée ni ignorée : elle impose des mesures immédiates, une écoute réelle du terrain et des décisions à la hauteur des difficultés rencontrées.

L'amélioration effective des conditions de travail, le respect de la vie personnelle et des temps de repos, l'adéquation des effectifs et des moyens matériels aux objectifs fixés, ainsi que la prise en compte des alertes remontées par les équipes doivent être une priorité.

Tout au long de l'année 2026, l'UNSA CPDL restera pleinement mobilisée pour défendre l'intérêt collectif, faire entendre votre voix, exiger le respect des accords et obtenir des avancées concrètes.

Des difficultés sur votre site, une question sur vos droits, contactez l'**UNSA** :
unsa.cpdl@gmail.com / 06 07 26 31 57

EXPÉRIMENTATION

REEMPLACEMENTS INOPINÉS

Rappel sur les remplacements inopinés
(expérimentation depuis octobre 2023)

→ La demande intervient à moins de 7 jours calendaires et modifie votre **planification prévisionnelle**.

❖ Deux situations possibles

- Vous n'étiez **pas planifié(e)** ce jour-là
- Le remplacement entraîne une **variation ≥ 4 h** par rapport à votre prise ou fin de poste initiale.

⌚ Indemnité

- Lundi au samedi : 33,31 € brut
- Dimanche et jour férié : 49,95 € brut

L'expérimentation est prévue pour une durée de 2 ans. Et après ?

L'accord prenant fin le 30 septembre 2026, sa pérennité va être remise en jeu dans les prochains mois. Afin de préparer un éventuel accord définitif, l'**UNSA** vous propose de participer à un rapide sondage :

Si vous effectuez des remplacements inopinés, c'est par ici :



Si vous sollicitez le personnel pour des remplacements inopinés, c'est par là :





L'UNSA VOUS INFORME CSE de janvier 2026

Contact UNSA CPDL : unsa.cpdl@gmail.com / 06 07 26 31 57

Modification des horaires du CDS de Nantes

Les besoins en photophérèse sont grandissants. Mais le planning actuel de photophérèse est saturé avec 2 RDV le matin et 2 RDV l'après midi (une séance dure entre 1h30 et 2h15) et Les locaux actuels ne permettent pas d'ajouter de machine ou de lit supplémentaire, faute de place.

La solution est donc de revoir la planification du personnel pour pouvoir proposer plus de RDV.

Le PROJET : Par roulement, une des 4 IDE du CDS commencera sa journée 15 min plus tôt (et terminera également 15 min plus tôt) que ses collègues, ce qui permettra de gagner du temps sur le montage des machines, de démarrer les procédures du matin plus tôt et d'insérer 1 procédure supplémentaire de photophérèse dans la matinée.

Ce projet ayant été construit avec l'équipe du CDS, et compte tenu de l'impact minime sur les conditions de travail, l'UNSA a donné un **avis FAVORABLE** à ce projet.

Projet d'une 2^{ème} MDD à Nantes - « projet Atlantis »

Ouverture envisagée en septembre 2027, dans un local avec une implantation à proximité immédiate du centre commercial Atlantis, au sein d'un immeuble récent (livré il y a trois ans) situé au 17 rue Océane à St Herblain.



L'emplacement répond à l'ensemble des critères stratégiques :
Rez-de-chaussée visible, sur un axe passant / Excellente accessibilité : bus à 140 m, tram à 700 m / Stationnement facilité : 12 places dédiées + parkings de la zone.

La configuration serait la suivante :

- MDD en façade, dans un premier local de 318 m², avec une **capacité d'au moins 14 lits**
- Un second local de 170 m² permettra d'installer l'ensemble des locaux de stockage, logistique, vestiaires, salle de pause du personnel. Les deux locaux sont reliés par un couloir de 14 mètres commun aux différentes entreprises présentes dans le bâtiment.

Intempéries – gestion de vos heures



- Si vous n'avez pas pu vous rendre sur votre lieu de travail, vous devrez poser un CP ou un RC.
- Si vous êtes arrivé en retard ou parti plus tôt, vous serez rémunéré(e) comme prévu au planning initial, sous réserve de validation du temps par l'encadrement.

Contact UNSA CPDL : unsa.cpdl@gmail.com / 06 07 26 31 57